

RAPPORT N° 93/6-29  
au Conseil Municipal

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

Je vous demande de vous prononcer sur le projet de cessions des terrains communaux suivants et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

REF. CADASTRE	SUPER-FICIES	SITUATIONS	BENEFICIAIRES	PRIX	BUTS
BV 726 partie  727-728 portion du domaine public	2 700 m2 env.	Rue des Poivriers MONTGAILLARD	S.O.D.I.A.C.	Cession gratuite	Réalisation de logements commerces et services dans le cadre de la Z.A.C. de la Trinité
BZ 116-118 partie 145-543 619-682	8 112 m2 env.	Chemin Hautbois MONTAGNE	S.O.D.I.A.C.	Cession gratuite	Réalisation de logements commerces et services dans le cadre de la Z.A.C. de la Montagne

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



30 NOV. 1993

DELIBERATION N° 93/6-29  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu les mesures de publicité préalables réalisées, conformément à l'Article 51 de la Loi du 27 janvier 1993 (Décret d'Application n° 93-751 du 27 mars 1993) ;

Vu l'affichage dans la Mairie et dans la Commune du lieu de situation du bien (Mairies Annexes) ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-29 du Maire ;

Vu le rapport André BOURGIN, 14ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession des terrains communaux visés dans le Rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

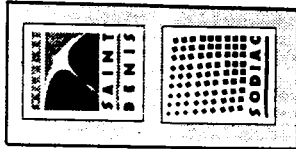
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



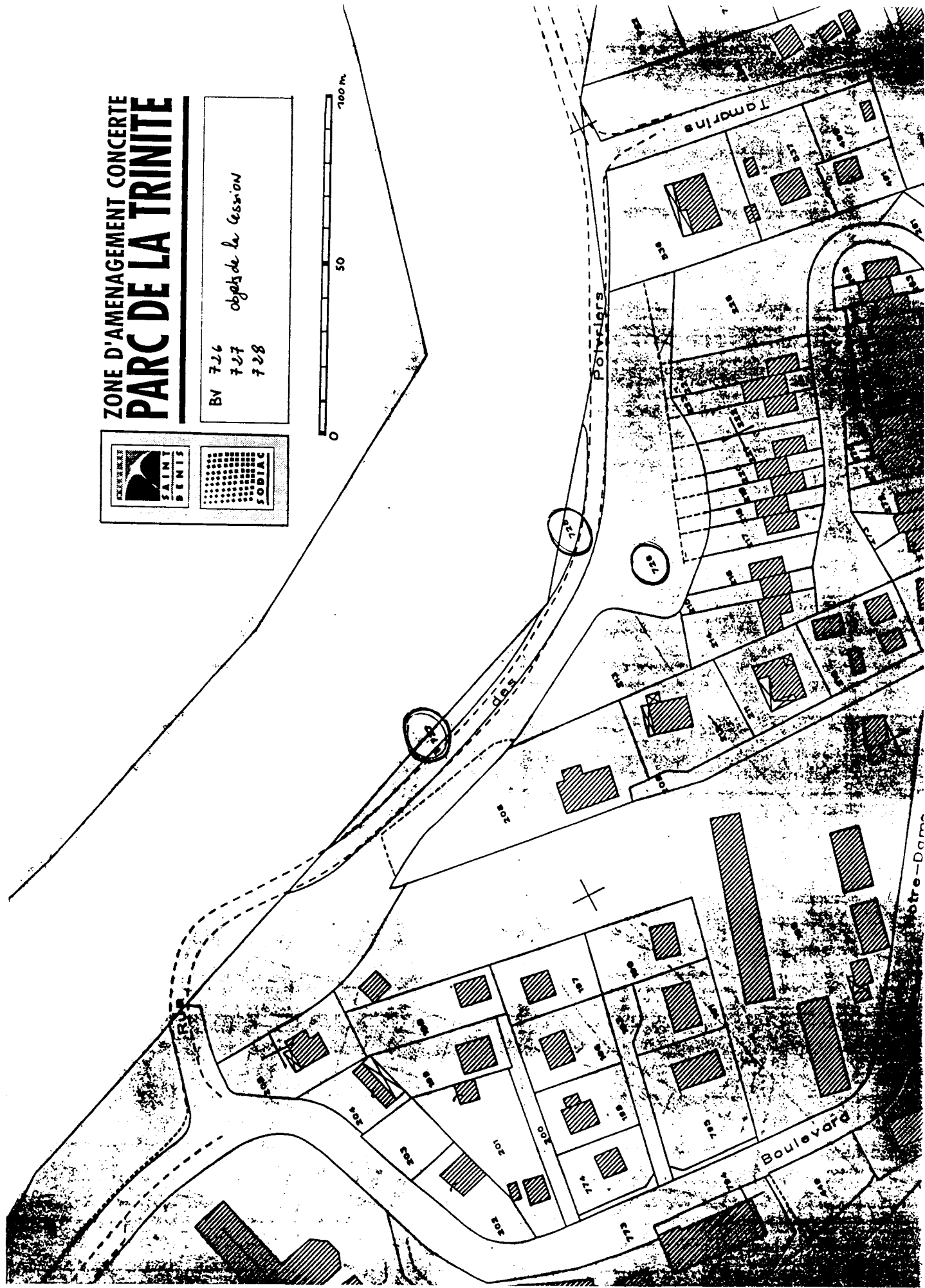
30 NOV. 1993

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ  
**PARC DE LA TRINITE**

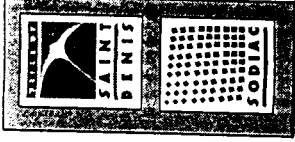


BV 726  
727  
728

*objets de la cession*



# ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ LA MONTAGNE 89



B2 118a(p)

675  
543  
116

B2 145  
B2 682  
*Objets de la Commune*

